

REUNION DU 16 DECEMBRE 2016

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » AU 1^{ER} JANVIER 2017

Objet de la location	Tarif
Réunion association de la commune	gratuit
Réunion association hors commune	40 €
Réunion habitant de la commune	30 €
Repas froid, séance récréative, habitant ou association de la commune (1journée)	57 €
Repas froid, séance récréative, habitant ou association hors commune (1journée)	100 €

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET CASES DE COLUMBARIUM AU 1^{ER} JANVIER 2017

- Concession perpétuelle, le m²..... : 350€
- Concession cinquantenaire, le m²..... : 120€
- Concession trentenaire, le m²..... : 61€
- Concession temporaire (15ans) le m²..... : 30€
- Case de columbarium pour une durée de 30 ans..... : 490€

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT « EAUX DE VIENNE-SIVEER

POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de confier au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer », le contrôle des hydrants ainsi que l'option. Le coût de la convention est de 29€ HT par an et par hydrant. Le coût de l'option est de 35€ HT par an et par réserve incendie.

NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide l'admission en non valeur de la somme de 3027.81€, représentant la somme due par Mme DECLERCQ au titre des années 2012 et 2014.

LOCATION DU LOGEMENT SIS 2 RUE DU MARCHÉ COUVERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Mesdames URBAIN Catherine et URBAIN Valérie souhaitent louer le logement.

Le logement sis 2 Rue du Marché Couvert et le garage sis place de l'ancien Hôtel des Voyageurs seront loués à Mesdames URBAIN Catherine et URBAIN Valérie à compter du 16 janvier 2017 aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel : 400€ payable à terme échu
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer soit 400€

PROJET DE DEPLACEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente un projet de déplacement de la bibliothèque dans le logement de l'école, 1 rue Alfred Bouchard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable à ce projet par 11 voix pour et 1 abstention.